



COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Jeudi 6 Février 2020

Présents : MM. JACCAZ Yann, BESSY Pierre, DUNAND Carine, JACCAZ Jean-Paul, JOND Claude, PRADEL Franck, LEGOUX Philippe, ARVIN-BEROD Priscillia, JUELLE Sophie.

Absents excusés : ENCINAS Florence, BRETON Jessica.

Pouvoirs : COOKE Solange donne pouvoir à Yann JACCAZ, DESRUES Jean-Claude donne pouvoir à JOND Claude, LABROUSSE Jean donne pouvoir à Jean-Paul JACCAZ, PERNOD Stéphanie donne pouvoir à BESSY Pierre.

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil et, ce, conformément à l'article L-2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Mme Carine DUNAND a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 DÉCEMBRE 2019

Chaque membre de l'assemblée ayant eu, en temps utile, communication du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 12 décembre 2019, les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ce document. A défaut d'observations, le procès-verbal du 12 décembre 2019 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

CHAPITRE ADMINISTRATION – FINANCES

1/ Subvention associations 2020

Dans le cadre de la préparation du budget 2020, M. Claude JOND énonce les sommes proposées au vote. Il rappelle qu'au regard des contraintes budgétaires, de la baisse fréquente des dotations de l'Etat et des nombreux investissements prévus cette année, la règle a été de stabiliser les montants attribués aux associations, sauf cas particuliers.

Parmi les principaux changements, Monsieur le Maire note l'assurance météo du Comité des Fêtes, pour les Médiévales, qui passe de 10 000€ à 30 000€, précisant que l'association autofinance près de 80% de la fête via ses recettes et que le stress est immense pour son Bureau, qui sait que son équilibre peut basculer en cas de météo défavorable. Sans une garantie plus élevée de la commune, l'existence des Médiévales pourrait être remise en question. Au regard des enjeux et de la dimension économique et touristique de la manifestation, les élus souhaitent donc suivre cette demande et provisionner une somme plus importante en cas de problème. Il est précisé qu'en dix ans, le fonds utilisé sur cette ligne budgétaire n'a été que d'environ 10 000€, montrant que le risque reste donc limité et exceptionnel.

La commune réoriente ses crédits de promotion sportive après le départ en retraite de Thomas Fanara. Une bonne partie des fonds liés aux partenariats ont été basculés sur deux nouvelles actions. Tout d'abord, le sponsoring du Team Scott Running, en parallèle de l'adhésion au réseau Trace de Trail et de la création de parcours « Trail » sur la station,

Ensuite, sur l'accueil de la première étape 2020 du Tour Savoie Mont-Blanc (11 juin), le Conseil Municipal souhaitant accueillir dorénavant, de façon régulière, des courses cyclosporives pour la promotion estivale et l'image de la station.

Une dotation de participation est aussi inscrite pour la journée du 7 mars 2020, Snow for Refugees, via l'association « Riders for Refugees » avec, pour thème principal, la découverte de la glisse sur neige pour les jeunes réfugiés et migrants de Haute-Savoie et un moment d'échange avec nos habitants.

Enfin, en matière d'action sociale, la commune va suivre la demande d'augmentation de l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) car le Conseil Municipal estime primordiale son action, qui permet le maintien à domicile de nos concitoyens âgés ou dépendants. Or, l'association a besoin de fonds supplémentaires pour revaloriser les salaires, assez bas, et la prise en charge des déplacements. Sans cela, il est difficile de fidéliser le personnel. Monsieur le Maire explique que l'ensemble des élus ont pu rencontrer les responsables de l'ADMR et que, au delà de cet aspect financier, des actions de communication pour valoriser ces métiers seraient intéressantes à mettre en place.

- Cf Tableau en Annexe pour un montant de 822 100,00€

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE le tableau des demandes de subventions 2020.

2/ Convention Tour des Pays de Savoie

Monsieur le Maire propose de valider officiellement l'engagement pris en interne par le Conseil Municipal en l'autorisant à signer la convention avec le comité d'organisation du Tour Savoie Mont-Blanc et ainsi recevoir l'arrivée de la première étape de l'édition 2020 de cette course cyclosporive, le 11 juin 2020. La participation à verser à l'organisateur est de 20 000 €.

Approuvé à l'unanimité

3/ Restes à réaliser recettes 2019

M. Claude JOND rappelle à l'assemblée la nécessité d'assurer les engagements des recettes prévues sur l'exercice 2019 sans attendre le vote du budget primitif du nouvel exercice et propose de reporter les recettes d'investissement suivantes sur l'exercice 2020.

- **Recettes :**

Imputation	Intitulé	Somme à reporter en 2020
1322	Subventions d'investissements – Régions	10 395,00 €
	BIBLIOTHEQUE - TRAVAUX	5 146,00 €
	INTERVENTION SYLVICOLE PARCELLES - ONF	1 524,00 €
	INTERVENTION SYLVICOLE PARCELLES - ONF	800,00 €
	INTERVENTION SYLVICOLE PARCELLES - ONF	2 925,00 €
1323	Subventions d'investissements – Département	83 726,00 €
	RESTAURATION DES ZONES HUMIDES	23 726,00 €
	CDAS 2019 – RTE DU NANT DU PRAZ	30 000,00 €
	CDAS 2019 – TROTTOIR RD 1212	30 000,00 €
1328	Subventions d'investissements – Autres	378 711,22 €

	RESEAUX LE JORRAX 2017 – SYANE	64 333,15 €
	RESEAUX RTE DE LA PRAZINE – GER 2017 – SYANE	9 244,65 €
	RESEAUX TIRECORDE 2017 – SYANE	11 307,74 €
	RESEAUX RUE DU FACTEUR 2 – EP 2014 – SYANE	67 424,17 €
	RESEAUX RD1212 – EP 2014 - SYANE	33 786,51 €
	RESEAUX RTE DE BELLEVARDE 2018 – SYANE	22 822,00 €
	RESEAUX DETECTION-GEOREFERENCE – SYANE	2 646,00 €
	RESEAUX GER 2018 – SYANE	117 795,00 €
	RTE DE LA TONNAZ EP 2019 – SYANE	49 352,00 €
TOTAL		472 832,22 €

Approuvé à l'unanimité

4/ Approbation compte de gestion 2019

M. Claude JOND expose au Conseil Municipal le compte de gestion de l'année 2019 transmis par la Trésorerie de Sallanches pour la commune de Praz-sur-Arly (Budget principal).

Le compte de gestion se présente à l'identique du compte administratif de l'ordonnateur soit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	4 556 066,85 €	3 711 687,83 €
Dépenses	3 830 951,93 €	3 957 113,21 €
Résultats de l'exercice	725 114,92 €	- 245 425,38 €
Résultat antérieur reporté	1 018 902,65 €	- 87 978,09 €
Résultat de clôture 2018	1 744 017,57 €	- 333 403,47 €
Résultat consolidé	1 410 614,10 €	

Approuvé à l'unanimité

5/ Approbation compte administratif 2019

M. Claude JOND expose au Conseil Municipal le compte administratif de l'année 2019 qui se présente à l'identique du compte de gestion établi par la Trésorerie Principale de Sallanches, soit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	4 556 066,85 €	3 711 687,83 €
Dépenses	3 830 951,93 €	3 957 113,21 €
Résultats de l'exercice	725 114,92 €	- 245 425,38 €
Résultat antérieur reporté	1 018 902,65 €	- 87 978,09 €
Résultat de clôture 2019	1 744 014,57 €	- 333 403,47 €
Résultat consolidé	1 410 614,10 €	

La section de fonctionnement présente un excédent de 725 114,92 € et la section d'investissement, un déficit de 245 425,38 € avant imputation des excédents ou déficits reportés.

Compte tenu des résultats antérieurs s'élevant à 1 018 902,65 € pour la section de fonctionnement (compte 002) et à un déficit de 87 978,09 € pour la section d'investissement, le résultat de clôture 2019 présente un excédent de 1 744 014,57 € pour la section de fonctionnement et un déficit de 333 403,47 € en investissement, soit un résultat consolidé de 1 410 614,10 €.

Approuvé à l'unanimité

6/ Affectation des résultats 2019 – budget principal

M. Claude JOND propose en section d'investissement en réserves compte 1068 pour un montant de 750 143,69 €, le report en section d'investissement (ligne 001 en dépenses) pour un montant de 333 403,47 € et le report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) pour un montant de 993 873,88 €.

Approuvé à l'unanimité

7/ Approbation budget primitif 2020

M. Claude JOND présente au Conseil Municipal les propositions budgétaires pour l'exercice 2020 tant en fonctionnement qu'en Investissement, ainsi que les documents budgétaires en annexe de la présente délibération.

Il rappelle que le budget primitif 2020 est présenté avec reprise des résultats de l'exercice 2020, soit :

5 308 000,00 € en section de fonctionnement

5 924 000,00 € en section d'investissement

Monsieur le Maire a détaillé les principaux investissements proposés pour 2020, notamment :

- 910 000€ pour l'acquisition de l'ancien hôtel du Val d'Arly, la procédure d'expropriation étant en bonne voie
- 240 000€ pour le foncier du plan d'eau, car l'enquête publique de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) aura lieu dans les mois à venir. Les études sont, en effet, terminées et ont reçues un avis favorable des services de l'Etat. La DUP est nécessaire pour finaliser certaines acquisitions foncières. Monsieur Le Maire précise que, si tous les propriétaires donnent leur accord cette année, les travaux pourront commencer en 2021 et que le lac serait livré en 2022. En revanche, si les acquisitions ne sont pas toutes faites à l'amiable, le délai peut se prolonger d'un à deux ans. M. Pierre BESSY souligne l'importance de l'enquête publique et encourage les concitoyens favorables au projet à donner leur avis au commissaire enquêteur pour appuyer le dossier.
- 25 000€ pour l'étude du centre village (aménagements paysagers), qui sera dévoilée au public dans les mois à venir.
- Près de 18 000€ pour des équipements ou petits travaux à l'école publique.
- 130 000€ pour la maîtrise d'oeuvre (MO) des futurs locaux des services techniques (stockages, petit atelier) car il est prévu le déménagement des aires de stockage situées près du cimetière, qui laisseront la place à un agrandissement du parking. Ces travaux n'auront pas lieu tout de suite, et la totalité de l'étude et de la MO ne sera pas dépensée cette année, mais la mairie doit inscrire la totalité de la somme prévisionnelle même si tout n'est pas dépensé en 2020.
- Pôle médical : l'acquisition des locaux du rez-de-chaussée du Chalet Sylvand (en construction derrière l'église) pour rassembler les professionnels de santé et leurs aménagements coûteront un peu plus d'un million d'euro. L'opération est primordiale pour préparer l'avenir, car le médecin pralin se rapproche de la retraite et qu'il est presque impossible de trouver des remplaçants sans pôle médical rassemblant des professionnels de santé. Ce projet pèse toutefois plus cher sur le budget communal car la mairie n'a pas pu obtenir de subventions. Ces dernières, qui auraient pu représenter la moitié de la dépense, sont conditionnées à l'obtention de l'agrément « maison de santé ». Mais cet agrément dépend de la rédaction, par un médecin référent, d'un « projet de santé ».

Malheureusement, le médecin de Praz-sur-Arly, qui devait rejoindre le pôle et coordonner le dossier, a finalement annoncé son retrait du projet, alors qu'il était déjà engagé, pour des raisons personnelles. La Municipalité n'a pas pu trouver à temps un autre médecin pour monter le dossier et obtenir l'agrément.

- Voirie : la principale opération est la création de la nouvelle voie du centre village, la route du Nant du Praz, qui desservira le nouveau quartier piétonnier près de l'église, pour 521 000€. Une taxe d'aménagement majorée a été votée initialement afin de financer une bonne partie du projet.

M. Claude JOND souligne que les élus du prochain mandat devront être vigilants et conseille de lisser les futurs investissements sur plusieurs années. Monsieur le Maire précise qu'en 2020, les investissements répondent aux impératifs des projets structurants du village et que les projets du nouveau centre de Praz sont les dossiers les plus importants des investissements de l'année, qui découleront aussi sur des ventes à terme (l'ancien hôtel du Val d'Arly et les terrains voisins ont vocations à être revendus à un promoteur à court terme).

M. Philippe LEGOUX estime que c'est une bonne période pour emprunter puisque les taux sont très avantageux.

Approuvé à l'unanimité

8/ Demande de subvention – amendes de police 2020

M. Jean Paul JACCAZ, adjoint à l'urbanisme, présente au Conseil Municipal le projet de création de glissières de sécurité sur les routes les plus difficiles en raison de leur forte pente. Le coût estimatif des travaux chiffrés s'élève à 25 000 € HT environ.

Ce projet peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Haute-Savoie au titre du fonds des amendes de police de l'Etat.

Approuvé à l'unanimité

9/ Approbation conventions – sentier du Baroque

M. Pierre BESSY rappelle à l'assemblée que les élus ont décidé, dans le cadre de la diversification touristique, de développer des sentiers de randonnée à thèmes et ludiques. La CCPMB - dans le cadre du programme Espaces Valléens - a proposé une action intercommunale visant à conforter l'offre de découverte de l'art baroque et du patrimoine religieux. Ce programme permet de bénéficier de subventions de l'Europe, de l'Etat, du Conseil Régional et, peut-être, du Conseil Départemental.

Six communes ont répondu à l'appel à projet : Praz-sur-Arly, Cordon, Combloux, les Contamines-Montjoies, Saint-Gervais et Passy.

L'objectif est de lancer la démarche de développement d'un réseau de promenades sur plusieurs communes pour faire évoluer la destination Mont Blanc vers une destination culturelle à part entière.

Monsieur Le Maire précise que la commune souhaite proposer un produit du même type que le Sentier des Contrebandiers (panneau et/ou outils ludiques, BD..) avec - comme thème principal - la Révolution Française, en racontant le destin, notamment, des chapelles de la Tonnaz et de Bonne Fontaine, qui furent détruites par l'administration révolutionnaire.

Le nouveau sentier partirait du hameau de la Tonnaz, cheminerait vers la Bonne Fontaine pour une arrivée au Plan de l'Are.

M. Pierre Bessy estime un investissement de 60 000 € et précise que le taux de subvention pourra atteindre 60 à 80% du coût du projet.

Approuvé à l'unanimité

CHAPITRE URBANISME – FONCIER

10 / Acquisition parcelle section A n°1403a et n°1404a

Monsieur Le Maire déclare que la commune s'attache à progressivement régulariser les emprises privées situées sur des voies communales ouvertes au public. C'est le cas pour la route de l'allée du Mont Blanc et la route des Rafforts. Le propriétaire de la parcelle cadastrée section A n°1403 a donné son accord pour céder l'emprise concernée par la voirie existante. La parcelle A n°1403 à céder en partie a fait l'objet d'une division parcellaire. 75 m2 seront cédés à la commune.

Dans le cadre de sa politique de régularisation foncière des voiries, la commune demande la cession gratuite des emprises déjà goudronnées et achète les emprises de talus ou trottoir au prix de 45 euros le mètre carré. Les frais de notaire sont pris en charge par la commune.

Approuvé à l'unanimité

11 / Acquisition parcelle section A n°1404

Monsieur le Maire propose également l'acquisition d'un autre morceau de parcelle, sur la même voie, dans les mêmes conditions, pour une surface de 135 m2.

Approuvé à l'unanimité

12/ Approbation déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU en vigueur

M. Jean Paul JACCAZ expose qu'une enquête publique s'est tenue en mairie de Praz sur Arly du 2 décembre 2019 au 3 janvier 2020 pour proposer une modification sur le document de Plan Local d'Urbanisme, via une déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU en vigueur.

L'objectif de ce changement est de permettre la construction d'un bâtiment qui accueillera la crèche touristique et les locaux techniques de l'ESF près du téléski des Babys, où sera aussi déplacé le Jardin des Neiges lors de la réalisation du nouveau quartier des Varins.

Le commissaire enquêteur, M. Ange SARTORI, a rendu, en date du 6 janvier 2020, un avis favorable avec la recommandation que le projet architectural des équipements envisagés soit le plus soignés compte-tenu de la localisation en front de la station de Praz sur Arly.

Il est donc proposé d'approuver définitivement la déclaration de projet lancée par le Conseil Municipal en avril 2019.

Approuvé à l'unanimité

13/ Lancement déclaration d'utilité publique et expropriation – ZAC des Varins

Monsieur le Maire explique que, par délibération du Conseil municipal en date du 7 novembre 2018, la ZAC des Varins a été créée afin de mener à bien l'aménagement d'un nouveau quartier touristique sur le front de neige de la station de Praz-sur-Arly.

La Commune est propriétaire de nombreuses parcelles mais plusieurs tènements fonciers restent de propriété privée. Des négociations foncières ont déjà été entreprises et vont se poursuivre. Toutefois, Monsieur le Maire propose de lancer, en parallèle, une procédure de déclaration d'utilité publique et d'expropriation, si cela s'avérait

nécessaire. Ainsi, en cas d'échec dans la phase d'acquisition amiable, la collectivité peut s'appuyer sur la procédure pour finaliser la maîtrise foncière indispensable à ce projet d'intérêt général. Monsieur le Maire espère néanmoins que cela ne sera pas nécessaire, mais que le lancement de la DUP ce jour permet de sécuriser la procédure et de s'assurer que le projet se fera dans les temps impartis.

Les dossiers d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire correspondants sont joints à la présente. Le projet ne portant pas sur une opération susceptible d'affecter l'environnement au titre des dispositions de l'article L123-2 du code de l'environnement, le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique a été constitué conformément aux dispositions de l'article R112-4 du code de l'expropriation.

Monsieur Le Maire rappelle qu'actuellement les deux tiers des lits sont des lits dits « froids » et que la station est peu attractive pour les tours opérateurs du fait d'une structuration disparate de l'offre. Le remplissage est donc inférieur à ce que peut espérer une station ayant l'offre touristique de Praz. De plus, le taux de clientèle étrangère est très bas dans la commune : 8% contre 20% en moyenne dans les stations villages.

Le nouveau projet proposera plus de 800 lits touristiques dits « marchands » (commercialisés sur le marché locatif et hôtelier), une garderie, des services au pied des pistes (consignes à skis, commerces...) ainsi qu'une salle des fêtes avec pièces pour les associations. Autant d'éléments pour dynamiser la fréquentation du village et pérenniser l'économie locale et l'emploi.

Approuvé à l'unanimité

CHAPITRE TRAVAUX – FORETS

14/ Approbation DGD – Travaux Tirecorde

M. Jean Paul JACCAZ précise les coûts des travaux menés par le Syane qui sont donc maintenant facturés à la commune.

Pour les travaux menés dans le cadre de renouvellement de l'éclairage public dans le programme de tourne-à-gauche de Tirecorde, le Conseil Municipal est invité à approuver le décompte général et définitif du programme d'entretien et de reconstruction des installations d'éclairage public afin de réduire les consommations et améliorer l'efficacité.

Les travaux, les honoraires de maîtrise d'œuvre et les frais généraux du SYANE étaient estimés à la somme de 27 184€. Le prix définitif est quasiment identique, soit 27 313,38 € TTC dont 16 005€ à la charge de la commune.

Approuvé à l'unanimité

15/ Approbation DGD – Travaux Jorrax

M. Jean Paul JACCAZ expose que, les travaux prévus dans le cadre de renouvellement de l'éclairage public dans le programme JORRAX sont également terminés. Comme précédemment, le Conseil municipal doit approuver le décompte général et définitif du programme.

Les travaux, les honoraires de maîtrise d'œuvre et les frais généraux du SYANE étaient estimés à la somme de 167 961 € TTC. Le montant définitif est inférieur (153 212,47€) dont 88 879,32€ à charge de la commune.

Approuvé à l'unanimité

CHAPITRE EAU – ASSAINISSEMENT

16/ Restes à réaliser recettes 2019

M. Pierre BESSY rappelle à l'assemblée la nécessité d'assurer les engagements des recettes prévues sur l'exercice 2019 sans attendre le vote du budget primitif du nouvel exercice et propose de reporter les recettes d'investissement suivantes sur l'exercice 2020.

- Recettes :

Imputation	Intitulé	Somme à reporter en 2020
1313	Subventions d'investissements – Département	35 676,00 €
	EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT RD1212	35 676,00 €

Approuvé à l'unanimité

17/ Approbation compte de gestion 2019

M. Pierre BESSY présente au Conseil Municipal le compte de gestion de l'année 2019 transmis par la Trésorerie de Sallanches pour la commune de Praz-sur-Arly (Budget annexe Eau et Assainissement).

Le compte de gestion se présente à l'identique du compte administratif de l'ordonnateur soit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	567 196,33 €	422 465,92 €
Dépenses	487 031,35 €	349 124,91 €
Résultats de l'exercice	80 164,98 €	73 341,01 €
Résultat antérieur reporté	247 657,96 €	12 159,94 €
Résultat de clôture 2019	327 822,94 €	85 500,95 €
Résultat consolidé	413 323,89 €	

Approuvé à l'unanimité

18/ Approbation compte administratif 2019

M. Pierre BESSY présente au Conseil Municipal le compte de gestion de l'année 2019 transmis par la Trésorerie de Sallanches pour la commune de Praz-sur-Arly (Budget annexe Eau et Assainissement).

Il est identique au compte administratif de l'ordonnateur vu dans la question précédente.

La section d'exploitation présente un excédent de 80 164,98 € et la section d'investissement, un excédent de 73 341,01 € avant imputation des excédents ou déficits reportés.

Compte tenu des résultats antérieurs s'élevant à 247 657,96 € pour la section d'exploitation (compte 002) et à un excédent de 12 159,94 € pour la section d'investissement, le résultat de clôture 2019 présente un excédent de 327 822,94 € pour la section d'exploitation et un excédent de 85 500,95 € en investissement, soit un résultat consolidé de 413 323,89 €.

Approuvé à l'unanimité

19/ Affectation des résultats 2019

M. Pierre Bessy propose de procéder à l'affectation des résultats au budget primitif de l'exercice 2020 comme suit : report en section d'investissement (ligne 001 en recettes) pour un montant de 85 500,95 € et report en section d'exploitation (ligne 002 en recettes) pour un montant de 327 822,94 €.

Approuvé à l'unanimité

20/ Approbation du budget 2020

M. Pierre BESSY présente au Conseil Municipal les propositions budgétaires pour l'exercice 2020 tant en fonctionnement qu'en investissement, ainsi que les documents budgétaires en annexe de la présente délibération.

Il rappelle que le budget primitif 2020 est présenté avec reprise des résultats de l'exercice 2019.

M. Pierre BESSY précise que les efforts sont maintenus pour le remplacement des conduites d'eau et félicite Mr Guillaume Gauduel, service eau et assainissement de la commune, pour la tenue des comptes et le suivi des chantiers.

Le budget primitif 2020 de la commune de Praz-sur-Arly avec reprise des résultats en équilibre :

870 000,00 € en section d'exploitation

547 016,48 € en section d'investissement

Approuvé à l'unanimité

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DE CONSEIL SUR PROPOSITION

DES ADJOINTS AU MAIRE

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DE CONSEIL SUR PROPOSITION des RAPPORTEURS DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour

QUESTIONS SOUMISES À DECISION DE CONSEIL SUR PROPOSITION des CONSEILLERS MUNICIPAUX

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour

Animation nature

M. Pierre Bessy rappelle l'action de la CCPMB : « Promenons-nous dans la nature » Episode #5 à Praz sur Arly, sur le front de neige, le 21 mars 2020. Thème de la journée : « mais qui a dérangé Andréa la Tétrás ? ». Jeu tout public en autonomie version enquête policière. Un diplôme « enquêteur » sera donné aux enfants.

Remerciements :

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des conseillers municipaux pour tout le travail accompli au cours des 6 dernières années car, sauf imprévu, cette séance sera la dernière du Conseil Municipal pour cette mandature. Il remercie également l'ensemble du personnel.

Monsieur Yann JACCAZ, constatant l'ordre du jour épuisé, lève la séance publique à 21 h 35.

PROCES-VERBAL de SEANCE DRESSE le 10 février 2020 par le SECRETAIRE ELU par ses PAIRS PRESENTS en ASSEMBLEE COMMUNALE du 6 février 2020.

Signé : Carine DUNAND, secrétaire de séance.

Vu pour être affiché le 10/02/2020 conformément aux prescriptions de l'article L2121.25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire, Yann JACCAZ